



ÉDUCATION

Concours
et formation
des enseignants :
le gouvernement
veut revoir sa copie

PAGE 10

SOCIÉTÉ

Concours et formation des enseignants : le gouvernement veut revoir sa copie

Il planche sur une énième réforme, pour 2025, en privilégiant un concours dès la licence au lieu du master.

AUDE BARIÉTY [@AudeBariety](#)
ET CAROLINE BEYER [@BeyerCaroline](#)

ÉDUCATION Fin août, lors d'un déplacement dans un lycée à Orange, dans le Vaucluse, le président Macron affirmait vouloir «réinventer nos bonnes vieilles écoles normales». Une déclaration toute politique, convoquant un imaginaire où résonnent à la fois l'excellence de la formation des «hussards noirs» de la III^e République et la méritocratie. Les instituteurs d'alors étaient des éducateurs du peuple, issus du peuple. Sélectionnés parmi les meilleurs de la classe populaire, ils étaient formés dès le lycée au sein d'«écoles normales» entièrement dédiées et faisaient des stages dans les «écoles d'application», sous la houlette d'instituteurs aguerris.

Mais, depuis 1989 et la création des IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) par la loi Jospin, la formation des futurs enseignants est délivrée à l'université. Envahie dans les années 1970 par les sciences de l'éducation, elle est régulièrement critiquée pour ses contenus «hors-sol». Le projet présidentiel consiste-t-il à sortir cette formation de la fac? Sujet explosif. En fidèle lieutenant, le ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, affirmait mi-octobre au Sénat son ambition de «créer les écoles normales du

XXI^e siècle». Au pas de course, il prépare désormais une énième réforme de la formation des enseignants. Dès la session 2025, le concours, actuellement placé après le master (bac+5), pourrait être abaissé à la licence (bac+3). Si les syndicats sont a priori favorables à cette évolution, qui pourrait jouer sur l'attractivité du métier, ils rappellent qu'ils ont connu moult changements et allers-retours sur le sujet. «Aujourd'hui, quand un étudiant veut devenir professeur, il ne sait pas à quelle sauce il va être mangé», résume-t-on.

À chaque quinquennat sa réforme. C'est devenu une règle. Après avoir déplacé le concours au niveau master en 2019, le second quinquennat Macron veut déjà rebattre les cartes en le plaçant à la licence. Sous Nicolas Sarkozy, c'est le chemin inverse qui avait été parcouru, avec la «mastérisation» de 2009, qui avait, au passage, réduit à peau de chagrin la formation des futurs enseignants. Une formation remise en place sous le quinquennat Hollande, qui avait choisi de mettre fin aux IUFM - aussitôt remplacés par des structures comparables - et de positionner le concours à bac+4.

Timing serré

Au cœur des enjeux, le sujet de la «professionnalisation» plus ou

moins précoce - via les stages, une fois le concours obtenu -, mais aussi des questions budgétaires, avec la rémunération des enseignants stagiaires. «Plus on passe le concours tôt, plus vite on est payé!», résume Jean-Rémi Girard, président du Snalc, syndicat enseignant. Aujourd'hui, les enseignants stagiaires touchent 1800 euros par mois après obtention du concours, à l'issue du master. Demain, ils pourraient toucher cette somme dès leur licence en poche. Car voilà quelques mois déjà que l'exécutif planche sur le sujet. Fin juin, le précédent ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, annonçait au *Monde* qu'il souhaitait «placer le concours de professeur des écoles à bac+3 sans renoncer à la mastérisation», en proposant pour 2025 l'instauration d'un concours en fin de licence, suivi de deux ans de «formation rénovée et rémunérée». Objectif : «attirer davantage de candidats, notamment des étudiants défavorisés, nos futurs "hussards noirs de la République"». Moins d'un mois plus tard, l'effacé Pap Ndiaye était remplacé par le bouillonnant Gabriel Attal. L'ambitieux ministre est entré dans le vif du sujet avec un timing serré, qui frise la «précipitation», selon les syndicats qui l'ont rencontré le 8 novembre, dans le cadre



d'une réunion sur l'attractivité du métier. Quatre scénarios leur ont été présentés. Si «*tout est sur la table*», indique le ministère, le scénario consistant à positionner le concours après la licence, pour les enseignants du primaire, mais aussi du secondaire, est privilégié. Les annonces ministérielles doivent intervenir début 2024 pour une entrée en vigueur en 2025. Au-delà de la place du concours, reste à définir son contenu, mais aussi de quoi seront faites les années de licence et de master. Selon ce même scénario, les étudiants seraient en stage d'observation à 25 % en première année de master, et en responsabilité à 50 %, «*comptabilisés comme moyens d'enseignement*», en deuxième année.

Ce «*scénario cible*» est plutôt favorablement accueilli par les organisations syndicales. «*Trois éléments nous vont bien. D'abord, qu'aucune différence ne soit faite entre le premier et le second degré. Ensuite, que la formation des enseignants reste à l'université. Enfin, que les lauréats du concours soient rémunérés pendant deux ans*», détaillent d'une même voix Caroline Brisedoux, secrétaire nationale au Sgen-CFDT, et Guislaine David, secrétaire générale du SNUipp-FSU. Mais de nombreuses questions restent en suspens. Pourquoi le ministère de l'Enseignement supérieur est-il absent des concertations? Quel sera le contenu du concours? Gabriel Attal aura-t-il le poids politique suffisant pour obtenir le budget nécessaire à la rémunération des futurs étudiants en master? Une fois en poste, ces derniers, payés pendant deux ans, devront-ils des années à l'État, comme c'est par exemple le cas des élèves des Écoles normales supérieures (ENS)?

Comparaison européenne

Les syndicats s'accordent en tout cas sur la nécessité de «*changer le système*». Depuis la réforme de Jean-Michel Blanquer, écrite en 2019, les candidats passent le concours en fin de master 2. «*Le fait de se retrouver en dernière année avec le mémoire, le master et le concours, c'est ultra-chargé et vrai-*

ment dur à gérer, confie Soline (1), 22 ans, qui a obtenu son concours de professeur des écoles l'an dernier. *En revanche, l'avantage, avec le concours placé à la fin de la formation, c'est que j'ai pu faire plusieurs stages avant de le passer. Je savais donc que ce métier me plaisait. J'étais préparée à ce qui m'attendrait une fois en poste. Je n'ai pas été perdue!*»

Du côté du réseau des Inspé, qui réunit les 32 instituts de formation au professorat, rattachés aux universités, on estime que, si le concours était placé à bac +3, il faudrait réfléchir à «*une formation professionnalisante dès la licence*», avec des stages.

«*Les futurs enseignants doivent avoir un premier contact avec le métier. Sur les questions de laïcité et de valeurs de la République, par exemple, ils doivent être rapidement confrontés à la réalité des classes*», explique Alain Frugère, président du réseau des Inspé. Au Snalc, on estime au contraire qu'il faut revenir à une formation resserrée sur les savoirs disciplinaires. «*Les épreuves du concours actuel, notamment l'oral, sont beaucoup trop axées sur la didactique et le métier de fonctionnaire*, estime Jean-Rémi Girard, son président. *Il faut arrêter de demander à des gens qui n'ont jamais enseigné d'expliquer ce qu'ils feraient en cours!*»

«*Le vrai sujet, dans cette affaire, c'est que la formation des enseignants, aux mains de l'université, échappe à l'Éducation nationale, leur futur employeur!* résume l'historien de l'éducation Claude Lelièvre. *Les écoles normales, elles, dépendaient du ministre.*» Si les directeurs des Inspé sont conjointement nommés par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ces instituts sont des composantes universitaires, faites de personnels universitaires. Pour changer cet état de fait, il faudrait passer par une loi. Le retour aux écoles normales n'est donc pas pour demain. «*Depuis 2019, un décret a imposé que 33 % minimum des cours en Inspé soient assurés par des enseignants du primaire et du secondaire ayant des classes*», tempère Alain Frugère. Reste que le reproche de formation déconnectée des

réalités est récurrent. Même si, dans les universités, les sciences de l'éducation et le «*pédagogisme*» doivent désormais faire avec les neurosciences, qui insistent sur les apprentissages «*explicites*», comme la méthode syllabique pour la lecture. «*Sortir la formation des enseignants des universités n'est pas une bonne idée*», affirme Alain Frugère, évoquant un «*nécessaire adossement à la recherche*» et à ses avancées, «*notamment en sciences cognitives*».

Dans ses rencontres avec les syndicats, le ministère invite aussi à regarder ce qui se passe dans d'autres pays. Un rapport, rendu en 2022 par l'Inspection générale sur la formation des enseignants du primaire, s'est intéressé à l'Irlande, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie et le Portugal. Dans ces pays performants dans les classements internationaux, la formation des enseignants s'étale sur cinq ans, après le bac.

Une situation bien différente de la France, où, pour l'heure, les futurs professeurs des écoles suivent d'abord une licence dans n'importe quelle discipline, avant d'entrer dans le vif du sujet. En master, ils ont ensuite deux ans pour apprendre à enseigner toutes les disciplines. Y compris les maths, dont ils n'ont généralement plus entendu parler depuis le bac.

Crise du recrutement

En envisageant un abaissement du concours au niveau licence, le ministère espère surtout jouer sur l'attractivité du métier, confronté à une vaste crise du recrutement. La perspective de devoir pousser jusqu'au master pour commencer à 2000 euros nets par mois, n'est pas forcément séduisante. «*Beaucoup d'élèves abandonnent en cours de route*», indique Guislaine David, au SNUipp. Et les candidats ne se bousculent pas. La Rue de Grenelle a d'ailleurs récemment prolongé la date limite d'inscription au concours du 9 novembre au 7 décembre, «*pour permettre à un maximum de candidats de s'inscrire*». Elle précise que de «*nouvelles mesures structurales, visant à mieux reconnaître le*





métier de professeur et contribuant à son attractivité, sont en cours».

Nul ne pense toutefois que la seule réforme actuellement en préparation du côté de la Rue de Grenelle suffira à régler la crise qui frappe de longue date le métier d'enseignant. «*On a envie de croire qu'un meilleur recrutement sera l'un des facteurs de l'amélioration de l'attractivité. Mais ça ne peut pas être le seul levier. Il faut aussi que le travail sur les volets de la rémunération et des conditions de travail soit réussi*», insiste Elisabeth Allain-Moreno, secrétaire générale du syndicat SE-Unsa. Philippine, enseignante de mathématiques en banlieue parisienne, abonde : «*Le fond du problème n'est pas la formation initiale, c'est plutôt la rémunération, le manque de considération pour ce métier et le fait de ne pas choisir où on va, surtout au début.*» La jeune femme soulève par ailleurs le sujet de la formation continue : «*Ce qui manque, c'est une formation continue pertinente. On nous demande d'aborder des questions complexes avec les élèves, comme le harcèlement, la laïcité, le numérique... Et on ne nous donne pas les clés pour le faire correctement !*» ■
(1) Le prénom a été modifié.

Les futurs enseignants doivent avoir un premier contact avec le métier. Sur les questions de laïcité et de valeurs de la République, par exemple, ils doivent être rapidement confrontés à la réalité des classes

ALAIN FRUGIÈRE,
PRÉSIDENT DU RÉSEAU
DES INSPÉ





Actuellement, les professeurs des écoles, des collèges ou des lycées sont recrutés sur concours accessibles aux titulaires d'un master (bac + 5).

MAGALI COHEN /
HANS LUCAS VIA REUTERS
CONNECT